

Assurance-chômage—Loi

Je lui ferai remarquer qu'il n'est peut-être pas raisonnable de faire de telles généralisations. J'ai parcouru la rue Bloor à Toronto où l'on peut voir des offres d'emploi affichées aux vitrines. J'ai marché dans certains secteurs de ma circonscription où des commerces de détail affichent des offres d'emploi.

C'est un fait, comme Peter Cook l'a fait remarquer ce matin dans le *Globe and Mail*, que le taux de chômage aujourd'hui chez les travailleurs âgés au Canada est sensiblement plus élevé qu'il ne l'est dans beaucoup d'autres pays. Les travailleurs âgés de plus de 55 ans ne peuvent pas facilement obtenir d'emploi comme garçons de table dans les restaurants ou serveurs chez McDonald's ou comme vendeurs de vêtements de sport à la mode dans une boutique d'articles de sport. Ils peuvent toujours solliciter l'emploi, mais le gérant va bafouiller, l'air plutôt embarrassé, et dire que l'emploi ne leur convient pas vraiment.

On a dit que viendra un temps où des gens de 69 ans serviront des hamburgers chez McDonald's parce que le flot des jeunes entrant sur le marché du travail va diminuant et que la demande pour les services des travailleurs âgés augmentera. Cela viendra peut-être avec le temps, mais à l'heure actuelle, une norme de 17 semaines de participation au marché du travail peut être très cruelle pour un travailleur âgé qui a du mal à avoir un emploi durable même s'il vit près d'une région où le chômage est relativement faible.

Le gouvernement a cette opinion toute faite que les travailleurs ne souhaitent que se chauffer au soleil et qu'il faut donc les forcer à travailler. D'après mon expérience, les gens veulent travailler. Ils trouvent une bonne part de leur identité et de leur contribution à la société dans le travail. Les gens qui ont des enfants à la maison ne veulent certes pas rentrer le soir chez eux et dire qu'ils ont passé la journée à la plage parce qu'ils ne se sont pas donné la peine de chercher un emploi. Les enfants s'attendent à ce que leurs parents occupent un emploi. Les parents ne se sentent bons à rien s'ils n'ont pas d'emploi. Il n'est donc pas à l'honneur du gouvernement de laisser entendre que les gens qui ne réussissent pas à travailler plus de 10 semaines se trouvent plus ou moins à voler les contribuables canadiens.

Il devrait y avoir au Canada un programme destiné à assurer le plein emploi, à faire en sorte que des emplois soient offerts dans toutes les régions du pays à tous les Canadiens, aux jeunes comme aux vieux travailleurs. Ce genre de programme pourrait s'accompagner d'un programme qui soit relativement flexible et tienne compte du fait que des travailleurs d'un certain âge, possédant peut-être certaines aptitudes, se trouvent malheureusement en chômage après avoir occupé un emploi moins de 16 ou 17 semaines. Peut-être que le genre de modification proposée par mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan pourrait remédier à cette difficulté.

M. Boudria: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots de cet amendement proposé à l'article 1 par le député néo-démocrate. Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe a fait, il y a un moment, un éloquent discours appuyant cet amendement. Je suis sûr que tous les députés ont remarqué la qualité de ce discours. Non seulement il appuyait l'initiative, qui est bonne, mais il y ajoutait un autre élément très important, ce que les députés d'en face auront noté, j'espère. C'est le fait que les conditions variables d'admissibilité de 10 semaines,

qui existent maintenant dans certaines régions du Canada, ne s'appliquent qu'à la personne qui est en chômage et a travaillé suffisamment de semaines pour être admissible.

Qu'arrive-t-il au jeune travailleur qui sort de l'école? Prenons le cas d'une femme qui redevient membre de la population active après un certain nombre d'années. Il est intéressant de remarquer que le gouvernement a un programme de réintégration professionnelle, qui est spécialement conçu pour aider les femmes qui n'ont jamais travaillé ou ont arrêté pendant 10 ou 15 ans. Le gouvernement se glorifie d'avoir inventé ce programme pour les aider à rentrer dans la population active, pourtant, lorsqu'une femme trouve un travail dans une région où s'applique la règle des 10 semaines, elle doit travailler 20 semaines avant d'avoir droit à l'assurance-chômage. Ce n'est donc pas une norme unique, puisque la femme qui a travaillé dur pour suivre ce cours n'y a pas droit. Le gouvernement ne peut pas se glorifier du programme de réintégration professionnelle et en même temps créer ce genre de situation.

[Français]

Monsieur le Président, dans la circonscription que je représente, et vous la connaissez fort bien,—je suis sûr que la plupart des députés la connaissent un peu parce que j'en parle de temps à autre à la Chambre des communes—la région de Hawkesbury, par exemple, a un taux de chômage très élevé. Mais c'est un petit groupe de population dans l'ensemble du Canada, ce n'est pas une région par elle-même, ce n'est même pas pour fin de recensement, une des mini-régions, si vous voulez, de recensement. Ce n'est pas assez grand pour cela. Donc, la région que je représente, c'est-à-dire la région d'Hawkesbury, peut avoir un taux de chômage de 12, 13, 14, 15 p. 100, mais quand même ils sont à l'intérieur d'une région plus grande, qui a un taux de chômage beaucoup plus bas.

Donc, cette région-là, lorsqu'on calcule le taux de chômage, on dit: Bien, vous voyez, le taux de chômage de Prescott—Russell c'est tout ensemble, pour fin des statistiques, Glenarry, c'est à part, Prescott—Russell c'est tout ensemble, le taux de chômage est de 7 ou 8 p. 100 ou quelque chose comme cela. Bien, on sait fort bien que si on prenait le comté de Prescott, le taux de chômage serait d'à peu près 11 p. 100, et si on prenait la région immédiate de Hawkesbury, peut-être 13 ou 14. Cependant, ces gens-là ne sont pas éligibles à la règle des 10 semaines parce qu'ils demeurent dans une région soit-disant avec un taux de chômage plus bas. Donc, mon honorable collègue, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) nous disait que la règle des 10 semaines devrait s'appliquer partout. Et il a raison, car si un chômeur est sans emploi, qu'il soit sans emploi à Hawkesbury, à Ottawa, à Toronto, là où il y a beaucoup d'emplois, ou qu'il soit à Terre-Neuve, les effets sont tous pareils. L'effet pour l'employé en question, pour le travailleur ou la travailleuse en question c'est qu'ils n'ont pas de salaire.

• (1320)

[Traduction]

Lorsqu'on est chômeur, cela ne fait pas grand bien de savoir que l'on appartient à un petit groupe plutôt qu'à un grand. Autrement dit, qu'on soit chômeur dans une région où le taux de chômage est faible ou dans une où il est élevé, le résultat est le même: on n'a pas de travail. Par conséquent, la règle des 10 semaines devrait s'appliquer partout.